



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

SEVENTH YEAR

601 st MEETING: 17 SEPTEMBER 1952

^{ème} SEANCE: 17 SEPTEMBRE 1952

SEPTIEME ANNEE

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

NEW YORK

ERRATUM

Page 14, paragraph 69, line 7: for *Aside from that, we, read We*



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

601st MEETING: 17 SEPTEMBER 1952

601^{ème} SEANCE: 17 SEPTEMBRE 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 601/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members: (b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706) (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 601/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres: b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706) (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

SIX HUNDRED AND FIRST MEETING

Held in New York, on Wednesday, 17 September 1952, at 3 p.m.

SIX CENT UNIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 17 septembre 1952, à 15 heures.

President: Mr. J. MUNIZ (Brazil).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 601/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
 - a) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly;
 - b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda was drawn up in accordance with rule 10 of the provisional rules of procedure. Except for one necessary deletion, the provisional agenda is the same as the one for our 600th meeting held on 16 September 1952. We might consider it as adopted, subject to the same reservations.

The agenda was adopted.

Admission of new Members: (b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706) (continued)

2. The PRESIDENT: In accordance with the course adopted at our previous meeting, I now place under discussion document S/2754, submitted by the United States on the application of Japan.

3. Mr. AUSTIN (United States of America): The United States has submitted a draft resolution [S/2754] recommending a great nation, Japan, for membership in the United Nations. After almost four years of the most bitter hostilities in which the United States and other allied Powers and Japan were engaged, the Japanese people repudiated their military masters and undertook to rebuild a new Japan. They have succeeded in their undertaking. They have produced a new structure of government and brought into leadership those who know the ways of freedom and of peace. The Japanese people have a genuine love of peace and a warm appreciation of duty. They are a people of art, beauty and sentiment. They possess high skills.

Président: M. J. MUNIZ (Brésil).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 601/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:
 - a) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale;
 - b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'ordre du jour provisoire dont le Conseil est saisi a été établi conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur provisoire. A l'exception d'une suppression nécessaire, cet ordre du jour est le même que celui de la 600ème séance du Conseil, tenue le 16 septembre 1952. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'ordre du jour est adopté, compte tenu des réserves qui ont été formulées.

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres: b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706) (suite)

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à la procédure adoptée au cours de la séance précédente, je déclare ouverte la discussion du document S/2754 présenté par les Etats-Unis, au sujet de la demande d'admission du Japon.

3. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les Etats-Unis ont présenté un projet de résolution [S/2754] tendant à recommander qu'un grand pays, le Japon, soit admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. A l'issue de près de quatre années d'hostilités extrêmement acharnées, au cours desquelles les Etats-Unis et d'autres Puissances alliées se sont trouvés opposés au Japon, le peuple japonais a répudié ses maîtres militaires et entrepris d'édifier un nouveau Japon. Il a réussi dans son entreprise. Il a élaboré une nouvelle structure gouvernementale et mis à sa tête des hommes qui connaissent les voies de la liberté et de la paix. Le peuple japonais est sincèrement pacifique et a une ferme conscience de son devoir. C'est un peuple artiste, épris du beau et aux sentiments élevés. C'est un peuple de grand talent.

4. Our decision here will touch their lives. Through membership, the United Nations can offer them new avenues of political and economic co-operation, as well as a system of collective security.

5. In its application for membership which Japan filed on 16 June 1952 [S/2673], the Minister for Foreign Affairs said:

"The Japanese people have an earnest desire to participate in the work of the United Nations and to utilize the purposes and principles of the Charter as a guide to the conduct of their affairs. There exists among the Japanese people nationwide sympathy with the objectives of the United Nations to foster international peace and co-operation among nations. The Government of Japan is eager to apply for membership in the United Nations and therefore will undertake to fulfil the obligations of membership in the Organization by all means at its disposal."

6. The United States accepts this statement as a true indication of the intentions of the Japanese Government and of the Japanese people. The application of Japan comes to us as a logical consequence of the Treaty of Peace with Japan which entered into effect on 28 April 1952. This re-established Japan as a sovereign and independent State. Upon that date Japan resumed not only its rights but also its duties as a member of the family of nations. Japan had already recognized these duties when, in the preamble of the Treaty of Peace, it declared its intention to apply for membership in the United Nations and in all circumstances to conform to the principles of the Charter of the United Nations.

7. The significance of this pledge is, I think, recognized by all of the forty-eight States which signed the Treaty of Peace at San Francisco. By its acts, Japan has shown that it honours this pledge and has taken its place in the organized international community.

8. Japan has a long history of co-operation with the United Nations in many areas. It has co-operated in combating aggression by complying with the resolutions of the General Assembly and the Security Council. It is a responsible member of most of the specialized agencies of the United Nations: the International Telecommunications Union, the Universal Postal Union, the World Health Organization, the International Labour Organisation, the Food and Agriculture Organization, and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Recently, Japan became an associate member of the Economic Commission for Asia and the Far East. Japanese women have for several years attended the meetings of the United Nations Commission on the Status of Women as unofficial observers.

9. The ideals and objectives of the United Nations and its specialized agencies have received wide support in the cities and towns throughout Japan. Associations dedicated to advancing knowledge of the United Nations and its specialized agencies have been established from

4. La décision que prendra le Conseil atteindra ce peuple dans sa vie. En l'admettant dans son sein, l'Organisation des Nations Unies lui offrira de nouvelles perspectives de coopération politique et économique et lui permettra de participer à un système de sécurité collective.

5. Dans la demande d'admission que le Japon a adressée le 16 juin 1952 [S/2673], le Ministre des affaires étrangères du Japon a dit:

"Le peuple japonais désire profondément participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et prendre les buts et les principes de la Charte comme guide dans la conduite de ses affaires. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui consistent à favoriser la paix internationale et la coopération entre les nations rencontrent un appui général dans l'ensemble de la population japonaise. Le Gouvernement du Japon est par conséquent très désireux de solliciter son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, et il s'engagera à satisfaire, par tous les moyens dont il dispose, aux obligations afférentes à la qualité de Membre de l'Organisation."

6. Les Etats-Unis considèrent que cette déclaration constitue un témoignage véridique des intentions du Gouvernement et du peuple japonais. La demande d'admission du Japon, dont nous sommes saisis, est la suite logique de la signature du Traité de paix avec le Japon, qui est entré en vigueur le 28 avril 1952. Ce traité a rétabli le Japon dans sa souveraineté et son indépendance. A cette date, le Japon est rentré en possession, non seulement de ses droits, mais aussi de ses devoirs, en tant que membre de la communauté des nations. Il avait déjà reconnu ces devoirs en déclarant, dans le préambule du Traité de paix, son intention de formuler une demande d'admission aux Nations Unies et de se conformer en toute circonstance aux principes de la Charte.

7. L'importance de cet engagement est, j'en suis persuadé, reconnue par les quarante-huit Etats qui ont signé le Traité de paix à San-Francisco. Par ses actes, le Japon a démontré qu'il honore cet engagement et a pris la place qui lui revient dans la communauté organisée des nations.

8. Depuis longtemps déjà, le Japon coopère avec les Nations Unies dans de nombreux domaines. Il a apporté son concours dans la lutte contre l'agression en se conformant aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il est membre de la plupart des institutions spécialisées des Nations Unies: l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Tout récemment, il est devenu membre associé de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Depuis plusieurs années, des Japonaises assistent aux séances de la Commission de la condition de la femme en qualité d'observatrices.

9. Les idéaux et les buts de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ont reçu un appui très étendu dans les villes et les bourgades japonaises. Dans tout le pays, depuis Hokkaido jusqu'à l'île la plus méridionale, il a été créé des associations qui se con-

Hokkaido to the southernmost islands. The Japanese people have made sizable contributions to the United Nations International Children's Emergency Fund.

10. These, then, are some of the facts indicative of Japan's attitude toward the United Nations and what it stands for. By such facts we can test the reality of the declaration that the Government of Japan will undertake to fulfil the obligations of membership.

11. It is significant that Japan, having declared its intention in the Treaty of Peace to apply for membership in the United Nations, submitted its application less than two months after the treaty went into effect. It seems to my Government entirely appropriate that now, on the first occasion upon which the Security Council has been considering recent applications, the Council should address itself to the application of Japan.

12. It is for the Security Council to say whether Japan is a peace-loving State, able and willing to carry out its obligations under the Charter. In the opinion of my Government, Japan fully possesses all of these qualifications. Japan desires to be a part of and play an important role in the international community. As a State which now lacks the armament of self-defence, it needs collective security as envisioned by the United Nations Charter. The United Nations needs this nation of 85 million people. Japan's membership will strengthen the United Nations and will assist in achieving the maintenance of international peace and security.

13. The United States is proud to recognize Japan's return to the international community of nations and to put before the Security Council the draft resolution in support of Japan's application for admission to the United Nations. This draft resolution is simple and self-contained. Japan's application is not related to the application of any other State. I submit it to you to be considered and voted on solely upon its merits.

14. The question before the Security Council when it votes on this draft resolution is a simple one: Does Japan possess the qualifications for membership required by the Charter? The world will see the answer to that question by the vote of each member of the Security Council on the draft resolution.

15. Mr. COULSON (United Kingdom): It is so obvious that Japan ought to be a Member of the United Nations that I do not propose to speak at length on the subject. A number of the reasons have already been mentioned by the representative of the United States. I think I need only say that my delegation considers that Japan qualifies for membership as being fully sovereign, peace-loving, and able and willing to carry out the obligations of the United Nations Charter. It is also able to make a useful contribution to the work of the United Nations, which would remain the poorer in its absence. My delegation accordingly proposes to

sacrerent à faire connaître l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. En outre, la population japonaise a offert des contributions importantes au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.

10. Ce ne sont là que quelques-uns des faits qui montrent l'attitude du Japon à l'égard des Nations Unies et de ce qu'elles représentent, mais ces faits nous permettent de juger de la sincérité de la déclaration dans laquelle le Gouvernement du Japon a dit qu'il s'engageait à remplir les obligations attachées à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

11. Il convient de remarquer que le Japon, ayant déclaré dans le Traité de paix son intention de solliciter son admission à l'Organisation des Nations Unies, a présenté sa demande moins de deux mois après l'entrée en vigueur du traité. Mon gouvernement juge tout à fait opportun que le Conseil de sécurité, au moment où il entreprend l'examen des récentes demandes d'admission, examine celle du Japon.

12. Il appartient au Conseil de sécurité de dire si le Japon est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire. De l'avis de mon gouvernement, le Japon remplit parfaitement toutes ces conditions. Le Japon désire faire partie de la communauté internationale et y jouer un rôle important. En tant qu'Etat ne possédant pas actuellement l'armement nécessaire à sa défense, il a besoin de bénéficier de la sécurité collective envisagée par la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a besoin de cette nation de 85 millions d'habitants. L'admission du Japon parmi ses Membres renforcera l'Organisation et l'aidera à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

13. Les Etats-Unis sont fiers de pouvoir saluer le retour du Japon dans la communauté internationale des nations et de présenter au Conseil de sécurité le projet de résolution qui appuie la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Ce projet de résolution est simple et complet par lui-même. La demande d'admission du Japon n'est liée à la demande d'aucun autre Etat. Je la présente au Conseil pour qu'il l'examine et statue en considérant uniquement son bien-fondé.

14. La question à laquelle le Conseil de sécurité doit répondre en statuant sur ce projet de résolution est simple: le Japon remplit-il les conditions requises par la Charte pour être admis comme Membre? Le monde trouvera la réponse à cette question dans le vote de chacun des membres du Conseil de sécurité sur ce projet de résolution.

15. M. COULSON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Il est si évident que le Japon doit être Membre de l'Organisation des Nations Unies que je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet. Un certain nombre des raisons qui militent en faveur de son admission ont déjà été indiquées par le représentant des Etats-Unis. Je crois qu'il me suffira de dire que ma délégation considère que le Japon remplit les conditions requises pour être Membre de l'Organisation parce que c'est un Etat pleinement souverain, pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte des Nations Unies et disposé à le faire. Il est en mesure

vote in favour of the draft resolution on the subject which has been tabled by the United States delegation.

16. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): As regards the proposal now before us to recommend to the General Assembly the admission of Japan, I wish to make the following brief observations.

17. The Netherlands Government, on 17 June 1952, ratified the Treaty of Peace with Japan, signed at San Francisco on 8 September 1951. The state of war between Japan and the Netherlands has been terminated and we recognize, in the words of the Treaty, the complete sovereignty of the Japanese people over Japan and its territorial waters.

18. The Netherlands people and those for whose well-being and security the Netherlands Government was responsible at the time of the Japanese intervention during the Second World War have greatly suffered under the aggressive designs of the then Japanese Government. This cannot be easily forgotten. Nevertheless, we earnestly hope and believe that the new Japan, which has now been restored as a sovereign nation, will adopt in its international relations ways and standards of life which will enable it to become and remain a loyal Member of the United Nations, basing its conduct on the principles of the Charter.

19. We signed the Treaty of Peace not because we were satisfied with all its stipulations in every respect, but because we recognized the necessity to pave the way for new and peaceful co-operation with a great Asian nation, and because we wanted to reaffirm our trust in the moral force of the principles which we ourselves and many of our friends, and now also Japan, accepted when we and they adhered to the Charter of the United Nations. The Treaty of Peace with Japan stipulates, *inter alia*, that Japan, even before becoming a Member of the United Nations, accepts the obligations contained in Article 2 of the Charter, and more particularly the obligation to settle its international disputes by peaceful means in such a manner that international peace and security and justice are not endangered. The treaty furthermore stipulates that Japan shall refrain in its international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State, or in any other manner inconsistent with the purposes of the United Nations.

20. Today we have before us the formal Japanese request for admission as a Member State of our Organization and the draft resolution, document S/2754, introduced by the representative of the United States of America. We also have a formal declaration by the Japanese Minister for Foreign Affairs, stating that "the Government of Japan accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations and undertakes to honour them, by all means at its disposal, from the day when Japan becomes a Member of the United Nations".

de contribuer utilement à l'œuvre des Nations Unies, et elle souffrirait de son absence. C'est pourquoi ma délégation se propose de voter en faveur du projet de résolution qu'a présenté la délégation des Etats-Unis sur cette question.

16. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet de la proposition dont nous sommes saisis et qui tend à recommander à l'Assemblée générale d'admettre le Japon à l'Organisation des Nations Unies.

17. Le 17 juin 1952, le Gouvernement des Pays-Bas a ratifié le Traité de paix avec le Japon, signé à San-Francisco le 8 septembre 1951. L'état de guerre entre le Japon et les Pays-Bas a donc pris fin, et nous avons reconnu, pour reprendre les termes du Traité de paix, la souveraineté complète du peuple japonais sur le Japon et sur ses eaux territoriales.

18. Le peuple néerlandais et ceux dont le Gouvernement des Pays-Bas avait la charge d'assurer le bien-être et la sécurité à l'époque de l'intervention japonaise pendant la deuxième guerre mondiale ont grandement souffert des visées agressives du Gouvernement japonais d'alors. Cela ne saurait être facilement oublié. Cependant, nous espérons fermement, et nous sommes convaincus, que le nouveau Japon, qui vient de devenir à nouveau une nation souveraine, adoptera dans ses rapports internationaux une attitude et des normes qui lui permettront de devenir et de demeurer un Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux principes de la Charte.

19. Nous avons signé le Traité de paix, non pas parce que toutes les dispositions de ce traité nous donnaient satisfaction à tous égards, mais parce que nous avons reconnu la nécessité de préparer le terrain en vue d'une nouvelle collaboration pacifique avec cette grande nation asiatique, et parce que nous voulions proclamer à nouveau notre confiance en la force morale des principes que nous avons acceptés, ainsi qu'un grand nombre de nos amis, lorsque nous avons adhéré à la Charte des Nations Unies, principes que le Japon reconnaît maintenant à son tour. Le Traité de paix avec le Japon dispose, entre autres choses, que, même avant de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, ce pays accepte les obligations énoncées dans l'Article 2 de la Charte, et plus particulièrement l'obligation de régler ses différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice, ne soient pas mises en danger. Le Traité de paix dispose en outre que le Japon s'abstiendra, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'aucun Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

20. Nous sommes aujourd'hui saisis de la demande d'admission officielle du Japon en qualité de Membre de notre Organisation, ainsi que du projet de résolution S/2754 soumis par le représentant des Etats-Unis. Nous avons reçu également une déclaration formelle du Ministre des affaires étrangères du Japon, aux termes de laquelle "le Gouvernement du Japon accepte les obligations énumérées dans la Charte des Nations Unies et s'engage, par tous les moyens à sa disposition, à les remplir, à dater du jour où le Japon deviendra Membre de l'Organisation des Nations Unies".

21. In accordance with our belief that the Japanese Government has a sincere wish to re-enter the comity of nations on the basis of the principles of the Charter, and in accordance with the statement in the Treaty of Peace according to which the Allied Powers welcome this intention of Japan, my delegation is ready to vote in favour of the draft resolution introduced by the United States and calling for a favourable recommendation in connexion with Japan's application for admission to membership in the United Nations.

22. Mr. BOKHARI (Pakistan): My country was among the forty-eight countries that signed, a little over a year ago, the multilateral Treaty of Peace with Japan at San Francisco. It is among the twenty-five countries that have ratified that Treaty. At the Peace Treaty Conference in San Francisco my country had the honour of welcoming the restoration of peaceful relations between Japan and the greater part, the bulk, of the world with which that country unfortunately had been in conflict. At that time the representative of my country, its Foreign Minister himself, characterized that Treaty as a treaty of "reconciliation and justice". Above all, we welcomed that Treaty and the vast support that the restoration of peaceful relations with Japan received at the hands of the world because it was the first step towards the restoration of the national dignity of Japan.

23. Sometimes it is not easy to recall that the vast Asian continent, to which I have the honour to belong, contains more than half the people of the world. I know that the members of the Security Council are not unduly unconscious of the importance of that continent and of its peoples. It always gives my delegation a feeling of something left undone when we realize and recall that there are certain countries in that vast continent which are not yet represented in the United Nations. Any step taken in the direction of remedying that situation, provided it is in consonance with the purposes of the Charter and provided it fulfils the obligations and the conditions of Article 4 of the Charter, is doubly welcome to us.

24. We all realize the fact that during recent years the great Japanese people have dedicated themselves to new ideals, and they have been working most assiduously and most sincerely to impieement those ideals. As a great Asian people, therefore, we have not the slightest hesitation in welcoming them to our family here. During these years they have, as we all know, shown a considerable amount of interest in the work of this Organization, even though they have not yet been admitted to its membership. This interest has been evinced not only by the presence of their representative observers here, but also by the amount of study that has been going on in Japan itself with regard to the purposes, the operations and the undertakings of this Organization. We have not the slightest doubt that Japan fulfils the conditions of membership prescribed in Article 4 of the Charter. For the reasons that I have given we shall welcome Japan's entry here, and we shall warmly support the United States draft resolution on that subject.

25. Mr. SARPEN (Turkey): In the opinion of the Turkish delegation Japan is a great country which

21. Convaincue que le Gouvernement du Japon souhaite sincèrement rentrer dans la famille des nations, sur la base des principes de la Charte, et agissant conformément à la disposition du Traité de paix selon laquelle les Puissances alliées prennent acte avec satisfaction de cette intention du Japon, ma délégation est disposée à voter en faveur du projet de résolution présenté par les Etats-Unis, tendant à ce que la demande d'admission du Japon en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies fasse l'objet d'une recommandation favorable.

22. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Mon pays a été parmi les quarante-huit pays qui ont signé, il y a un peu plus d'un an, à San-Francisco, le Traité de paix multilatéral avec le Japon. Il est parmi les vingt-cinq pays qui ont ratifié ce traité. A la Conférence du Traité de paix de San-Francisco, mon pays a eu l'honneur de saluer le rétablissement de relations pacifiques entre le Japon et la partie du monde — la plus grande partie — avec laquelle ce pays avait malheureusement été en conflit. En ces circonstances, le représentant de mon pays, son Ministre des affaires étrangères lui-même, a dit de ce traité que c'était un traité de "réconciliation et de justice". Nous avons surtout accueilli avec satisfaction la conclusion de ce traité et le vaste appui que le rétablissement de relations pacifiques avec le Japon a rencontré dans le monde, parce que c'était le premier pas vers le rétablissement de la dignité nationale du Japon.

23. On est parfois tenté d'oublier que le vaste continent asiatique, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a une population qui représente plus de la moitié de la population mondiale. Je sais que les membres du Conseil de sécurité ne méconnaissent pas l'importance de ce continent et de ses populations. Ma délégation a toujours le sentiment qu'il reste quelque chose d'inachevé quand elle songe et rappelle que certains pays de ce vaste continent ne sont pas encore représentés à l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons avec un double plaisir toute mesure prise pour remédier à cette situation, pourvu qu'elle soit conforme aux buts de la Charte et que le pays intéressé remplisse les obligations et réalise les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte.

24. Nous avons tous conscience du fait qu'au cours de ces dernières années, le grand peuple japonais s'est tracé de nouveaux idéaux et qu'il a travaillé assidûment et sincèrement à les réaliser. En tant que grand peuple asiatique, nous n'hésitons donc pas un seul instant à lui souhaiter la bienvenue dans notre famille. Au cours de ces dernières années, il a, comme nous le savons tous, manifesté un très grand intérêt pour l'œuvre de notre Organisation, bien qu'il n'en soit pas encore Membre. Cet intérêt a été démontré, non seulement par la présence à nos sessions de ses observateurs, mais aussi par l'importance des études qui ont été effectuées au Japon même, en ce qui concerne les buts, le fonctionnement et les travaux de notre Organisation. Nous ne doutons nullement que le Japon remplit les conditions requises par l'Article 4 de la Charte pour être Membre de l'Organisation. Pour les raisons que je viens d'exposer, nous nous féliciterons de l'admission du Japon, et nous appuierons chaleureusement le projet de résolution des Etats-Unis sur cette question.

25. M. SARPEN (Turquie) (*traduit de l'anglais*): La délégation de la Turquie estime que le Japon est

fulfils the conditions laid down by the Charter for admission to membership of this Organization. The Japan of to-day is a peace-loving country willing and able to carry out its obligations as a Member of the United Nations. The people of Japan are deploying tremendous efforts—and successful efforts—to harmonize its policy with the principles of our Charter, and it is bringing its contribution for the preservation of international peace and security. The contributions of the Japanese people to the organization of world collective security will also be considerable. For the above-mentioned reasons my delegation shall give its whole hearted support to the draft resolution presented by the United States.

26. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): Developments in Asia and the Far East are of considerable interest to Chile. My country views with satisfaction the increasing importance of the role played by that section of the world in international affairs and is convinced that the countries of that area hold one of the main keys to the maintenance of peace and the attainment of that economic and social co-operation which is indispensable in a completely interdependent world.

27. The interest which our country is taking as a member of the international community is enhanced by our geographical position, having as we do a long coastline on the Pacific Ocean. We are particularly interested in an active cultural and commercial exchange with the Far East. We believe that the admission of Japan would serve the interests of all States Members of the United Nations and particularly our own and those of the Japanese people. Japan, as a Member of the United Nations, would ensure continuation of the democratic forms of community life which were unfortunately forgotten in the past with tragic results for other countries and particularly for Japan itself.

28. For those reasons and also because we believe that Japan meets the requirements set forth in Article 4 of the Charter, and because my country has ratified the Treaty of Peace with Japan—a treaty which explicitly calls for Japan's admission to membership in the United Nations—my delegation will vote in favour of recommending Japan's admission into the Organization.

29. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The representative of the United States and after him a number of other representatives have presented the matter we are to discuss from an angle most suitable to the United States. But even the ancient Romans, in their wise laws, required that every side of a question should be taken into consideration or at least that both sides be examined. We must not therefore view this question only from the side which the representative of the United States has presented to the world. We must view it from its other angles.

30. During consideration of the proposals submitted by the representatives of France and the United States in favour of including on the agenda of the Security

un grand pays qui remplit les conditions requises par la Charte pour l'admission d'un Etat à l'Organisation des Nations Unies. Le Japon d'aujourd'hui est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations inhérentes à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et désireux de s'en acquitter. Le peuple japonais déploie de valeureux efforts, couronnés d'ailleurs de succès, pour régler sa politique sur les principes de notre Charte, et il apporte son concours au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa contribution à l'organisation de la sécurité collective dans le monde sera importante elle aussi. Telles sont les raisons pour lesquelles ma délégation appuiera sans réserve le projet de résolution présenté par les Etats-Unis.

26. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Le Chili suit avec un vif intérêt le déroulement des événements qui intéressent l'Asie et l'Extrême-Orient. Il constate avec satisfaction que cette région joue dans la vie internationale un rôle toujours plus important, et il est convaincu que les pays de cette région peuvent contribuer puissamment à maintenir la paix et à renforcer la coopération économique et sociale, indispensable dans un monde où les nations sont étroitement solidaires.

27. L'intérêt que le Chili porte en sa qualité de membre de la communauté internationale à l'admission du Japon est encore accru en raison de la situation géographique de notre pays, qui a sur le Pacifique un littoral très étendu. Notre pays souhaiterait vivement voir s'intensifier les échanges culturels et commerciaux avec l'Extrême-Orient. Nous sommes convaincus que l'admission du Japon au sein des Nations Unies servira l'intérêt commun de tous les Etats Membres des Nations Unies, et les intérêts du Chili comme ceux du peuple japonais. En effet, grâce à sa participation aux travaux des Nations Unies, le Japon contribuera à assurer la sauvegarde des formes démocratiques d'organisation sociale, dont la méconnaissance regrettable au cours des dernières années a eu des conséquences fatales pour certains pays et pour le Japon lui-même.

28. Nous croyons en outre que le Japon remplit les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte. D'autre part, le Chili a ratifié le Traité de paix avec le Japon, instrument qui mentionne expressément l'intention du Japon de solliciter son admission à l'Organisation des Nations Unies. Ces diverses raisons nous conduiront à appuyer de nos suffrages toute recommandation tendant à admettre le Japon en qualité de Membre de l'Organisation.

29. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le représentant des Etats-Unis et, après lui, certains autres représentants ont brossé, de la question soumise à notre examen, un tableau conforme aux désirs des Etats-Unis. Mais déjà les anciennes lois romaines, dans leur sagesse, exigeaient que les faits soient examinés sous tous leurs aspects et qu'en tout état de cause on entende les deux parties intéressées. Il est donc indispensable de ne pas considérer uniquement la version que les Etats-Unis souhaitent présenter au monde. Il faut également tenir compte de l'autre aspect que présente la question que nous examinons.

30. Lors de l'examen des propositions des représentants des Etats-Unis et de la France, tendant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la

Council the applications for admission to membership in the United Nations received from Japan, Bao Dai's Vietnam, Laos and Cambodia, the USSR delegation expressed the view that the time had not come to consider those applications. It now maintains that position and contends that, in so doing, it is basing itself upon considerations of principle and upon the provisions of the United Nations Charter.

31. I should like first to deal with the question of Japan. In order correctly to assess the question of Japan's admission to membership in the United Nations, we must first consider its present position as a State. It is a matter of public knowledge that Japan was an active supporter of the hitlerite aggression. A long line of Asian and Far Eastern countries were the victims of Japanese aggression, including China, India, Burma, Indonesia, the Philippines and others. Militaristic Japan attacked the Soviet Union more than once. The united efforts of the Powers were required to defend the independence of the countries which were subjected to attack by militaristic Japan and to create conditions for a lasting peace in the Far East.

32. On 15 August 1945, militaristic Japan unconditionally surrendered in accordance with the provisions of the Potsdam Declaration. I myself was the first representative of the countries at war with Japan to receive from the Japanese Government the document of surrender.

33. As is known, the principles which were to guide the governments of the countries at war with Japan in their relations with that country were laid down in international agreements concerning Japan. The first of these principles prohibited any revival of Japanese militarism, while the second called for the removal of all the obstacles placed by Japanese militarism in the way of the movement towards democracy among the Japanese people, including freedom of speech, religion and the Press, and a return to fundamental human rights. Those principles were embodied in such international agreements as the Cairo Declaration of 1943, the Potsdam Declaration of 1945 and the Yalta Agreement of 1945 in which the United States, the United Kingdom, China and the Soviet Union entered into definite commitments in connexion with ending the war with Japan and the admission of that country to the community of peaceful and democratic States.

34. Those principles, laid down and recognized in agreements reached during the war, were subsequently expanded and defined more accurately in the Far Eastern Commission decisions on "The Fundamental Policy to be applied to Japan after the Capitulation". The following, in particular, was stated in those decisions: "The Japanese people shall be encouraged to develop a desire for the freedom of the individual and for a return to fundamental human rights, to freedom of religion, assembly and association, of speech

demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les demandes émanant du Vietnam de Bao-Dai, du Laos et du Cambodge, la délégation de l'URSS a déjà indiqué qu'à son avis, l'examen de ces demandes n'était pas opportun à l'heure actuelle. Elle continue de s'en tenir à ce point de vue. La délégation de l'URSS fonde son attitude en ce qui concerne l'inopportunité d'examiner actuellement ces demandes uniquement sur des considérations de principe et sur les dispositions de la Charte des Nations Unies.

31. Je voudrais, pour commencer, dire quelques mots au sujet du Japon. Pour arriver à un jugement exact sur la question de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, il est indispensable, tout d'abord, d'examiner la situation actuelle du Japon en tant qu'Etat. Chacun sait que le Japon a participé d'une façon active à l'agression hitlérienne. De nombreux Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient, dont la Chine, l'Inde, la Birmanie, l'Indonésie, les Philippines et d'autres encore, ont été les victimes de l'agression du Japon militariste. Le Japon militariste a attaqué l'Union soviétique à plus d'une reprise. Il a fallu les efforts conjugués des Puissances alliées pour défendre l'indépendance des pays victimes des attaques du Japon militariste et pour créer des conditions favorables à l'établissement d'une paix durable en Extrême-Orient.

32. Le 15 août 1945, le Japon militariste a capitulé sans condition, conformément aux dispositions de la Déclaration de Potsdam. Il se trouve que, de tous les représentants des Etats en guerre avec le Japon, j'ai été le premier à recevoir les documents officiels du Gouvernement japonais annonçant la capitulation du Japon.

33. On sait que les principes sur lesquels devaient reposer les rapports régissant la conduite des Etats en guerre avec le Japon ont été énoncés dans plusieurs accords internationaux concernant le Japon. Ces principes visaient d'abord à empêcher toute renaissance du militarisme japonais et ensuite à supprimer tous les obstacles que les militaristes japonais pouvaient opposer à la renaissance des tendances démocratiques parmi le peuple japonais, notamment en ce qui concerne la liberté de parole, de religion et de la presse, ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'homme. Ces principes ont été énoncés dans plusieurs accords internationaux et notamment dans la Déclaration du Caire de 1943, dans la Déclaration de Potsdam de 1945 et dans l'Accord de Yalta de 1945, par lesquels les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et l'Union soviétique ont contracté des obligations précises touchant la fin de la guerre avec le Japon et la transformation de ce pays en un Etat pacifique et démocratique.

34. Les principes énoncés pendant la guerre dans les accords que je viens de mentionner ont ensuite été développés et précisés dans les décisions de la Commission pour l'Extrême-Orient, notamment dans le document intitulé: "Politique fondamentale à l'égard du Japon après la capitulation". Ces décisions disent notamment ce qui suit: "Le peuple japonais sera encouragé à développer le respect des libertés individuelles et des droits de l'homme fondamentaux, en particulier les libertés de religion, de réunion, d'association, la liberté

and of the Press; it shall also be encouraged to form democratic and representative organizations". That was the policy to be applied towards Japan by those countries which were at war with it — particularly by the four Powers, the USSR, the United States, the United Kingdom and China.

35. Following Japan's surrender, the ruling circles in the United States nevertheless violated those recognized principles and, consequently, the commitments they had entered into under international agreements concerning Japan. They began to consider Japan as a conquered province and to govern it as if it had been converted into an American state.

36. The USSR, guided by the principles laid down in international agreements concerning Japan, repeatedly asked that practical measures should be taken to ensure the settlement of the most important problems affecting their attitude towards Japan. Following the conclusion of the peace treaties with the European countries, the USSR, over a period of years, repeatedly pressed for the rapid conclusion of a peace treaty with Japan. The USSR has maintained and continues to maintain that the peace treaty with Japan should be democratic and should serve the interests of the people and not imperialistic interests designed to gratify the wishes of this or that group of insatiable imperialists.

37. The USSR also based itself and continues to base itself on the principle that the national interests of the Japanese people require that Japan should be a peaceful democratic country and that it should enjoy peaceful relations on a basis of equality with other countries, and especially with its neighbours. Since the first days of the Japanese surrender, however, it has become clear that the United States Government has its own plans with regard to Japan, plans which have nothing in common with a real peace settlement for Japan and the establishment of peace in the Far East. It has now become obvious to all that the essence of the plans of the ruling circles in the United States was and is to convert Japan into the obedient instrument of the United States policy of aggression, into a shield and base for aggression in the Far East.

38. In accordance with these plans, a separate peace treaty was imposed upon Japan by the ruling circles in the United States, with the active assistance of that well-known instigator of a new war, Mr. Dulles: this treaty, both in its content and in the action which has been taken to implement it, is not a peace treaty, but a treaty for the preparation of a new war. This separate United States treaty contains no guarantees against the revival of Japan as an aggressive State. It contains no restrictions on the size of the Japanese armed forces, in contrast to the peace treaties concluded with other States after the Second World War, and especially that concluded with Italy, a country which, in the role and place it occupied in the system and plans of Nazi aggression, played fundamentally the same part as Japan. The Treaty of Peace with Italy contains clear and precise provisions limiting the size of its armed forces. In this respect, the ruling circles in the United States have placed Japan in a special,

de la parole et de la presse; le peuple japonais sera également encouragé à constituer des organisations démocratiques et représentatives." Telle était la politique générale adoptée à l'égard du Japon par les Etats en guerre avec ce pays, et d'abord par les quatre grandes Puissances: l'URSS, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine.

35. Cependant, après la capitulation du Japon, les milieux dirigeants des Etats-Unis ne se sont pas conformés à ces principes, violant ainsi les obligations qu'ils avaient contractées à l'égard du Japon aux termes des accords internationaux. Les milieux dirigeants des Etats-Unis se sont mis à considérer le Japon comme une province conquise et à se comporter dans ce pays comme si le Japon était devenu l'un des Etats qui constituent les Etats-Unis.

36. Se fondant sur les principes énoncés dans les accords internationaux concernant le Japon, l'Union soviétique a proposé en plusieurs reprises de prendre des mesures pratiques en vue d'assurer l'exécution des tâches extrêmement importantes que je viens de signaler. Après la conclusion des traités de paix avec les pays ennemis d'Europe, l'Union soviétique a proposé, pendant plusieurs années et à plusieurs reprises, de hâter la conclusion d'un traité de paix avec le Japon. L'Union soviétique se fondait, comme maintenant, sur le principe selon lequel le traité de paix avec le Japon devrait être un instrument démocratique répondant aux intérêts des peuples et non à des intérêts impérialistes, ou aux intérêts de tel ou tel milieu d'impérialistes insatiables.

37. L'URSS considère également, comme par le passé, que les intérêts du peuple japonais exigent que le Japon soit un pays pacifique et démocratique entretenant avec les autres pays, et avant tout avec ses voisins, des rapports pacifiques entre Etats égaux en droits. Cependant, il est devenu clair dès les premiers jours qui ont suivi la capitulation du Japon que le Gouvernement des Etats-Unis a des plans particuliers en ce qui concerne le Japon, des plans qui n'ont rien de commun avec un règlement réellement pacifique de la question japonaise, ni avec l'établissement de la paix en Extrême-Orient. Nul n'ignore plus que les plans des milieux dirigeants des Etats-Unis en ce qui concerne le Japon consistent à faire de ce pays un instrument docile de la politique américaine d'agression, une base d'agression en Extrême-Orient.

38. Conformément à ces plans, les milieux dirigeants des Etats-Unis ont imposé au Japon, grâce à la participation active de M. Dulles, fauteur de guerre bien connu, un traité de paix séparé qui, tant par sa teneur que par la manière dont il a été appliqué, constitue non pas un traité de paix, mais un accord en vue de préparer une nouvelle guerre. Ce traité séparé conclu par les Etats-Unis ne contient aucune garantie contre la renaissance du Japon en tant qu'Etat agressif. Ce traité ne limite en aucune façon les effectifs des forces armées du Japon, comme le prévoient pourtant les traités de paix conclus après la deuxième guerre mondiale avec les autres Etats, et notamment le Traité de paix avec l'Italie, pays qui, par la place qu'il occupait dans le système hitlérien et dans les plans d'agression hitlérienne, a joué un rôle identique à celui du Japon. Le Traité de paix avec l'Italie contient des dispositions claires et précises limitant les effectifs des forces armées de ce pays. Les milieux dirigeants des Etats-Unis ont

privileged position as compared with other States, although there was and is no justification whatever for this. This constitutes a direct and gross violation of the principles which should underlie a genuine peace treaty with Japan, capable of establishing peace in the Far East and guaranteeing the peoples of Asia and the Far East against a revival of Japanese militarist aggression.

39. Essentially, the United States separate peace treaty with Japan has consolidated and broadened the practices previously evolved during the United States occupation. Various militaristic organizations in Japan which were established under MacArthur are now being expanded and strengthened. Military, naval and air bases are being established and enlarged and a land army, a navy and an air force are being reconstituted. The former Japanese military arsenals are being extended and modernized. Japanese industry has been converted to the manufacture of arms and military equipment. The United States command is making extensive use of Japan's material resources and manpower for the purposes of the war in Korea which is being conducted illegally by the United States Government under the flag of the United Nations.

40. From United States bases in Japan warplanes are daily bombing Korean towns and villages, slaughtering women, children and aged persons, and dropping streams of flaming napalm.

41. Just recently, the United States Press reported that in the current budgetary year the United States is placing military orders to the value of more than \$200 million in Japan. Under these orders from the United States, Japanese war industry, now restored and working to full capacity, is supplying the United States armed forces with shells, machine-guns, rifles, field guns, mortars, revolvers and other arms. The Japanese Kyodo Agency reports Japanese Government circles as stating that all these arms will be delivered in "an uninterrupted flow".

42. All these facts indicate that the United States Government has grossly violated the international obligations — not to permit the revival of Japan as an aggressive State — which it assumed jointly with other States, and is doing everything possible to restore Japanese militarism, to make it its obedient instrument and to convert Japan and the Japanese war industry into a United States base and military arsenal, thus inevitably creating a threat to peace and security in the Far East.

43. Hence, the separate United States treaty imposed upon Japan with the assistance of pro-American reactionary and militaristic circles in Japan, is a spurious, false peace treaty.

44. United States occupation forces have not been withdrawn from Japan. They are still there and only their appearance has been changed to deceive little children and big fools. Essentially, however, United States armed forces continue to occupy Japan. The country is still under a foreign military occupation. The Japanese people are not only deprived of elementary democratic rights and freedoms but are still compelled,

donc placé le Japon dans une situation particulière et privilégiée par rapport aux autres Etats, bien que rien ne justifiait cette mesure. C'est là une violation directe et flagrante des principes qui devaient présider à la rédaction d'un traité de paix véritable avec le Japon, un traité permettant d'établir la paix en Extrême-Orient et de protéger les peuples de l'Asie et de l'Extrême-Orient contre une nouvelle agression du militarisme japonais.

39. Le traité de paix séparé conclu par les Etats-Unis avec le Japon a en fait renforcé et développé la pratique que les Américains avaient adoptée au cours des années pendant lesquelles ils ont occupé le Japon. On développe et on renforce maintenant au Japon toutes sortes d'organisations militaires qui avaient été créées du temps de MacArthur. On crée et on agrandit des bases militaires, navales et aériennes. On reconstitue l'armée de terre, la marine de guerre et l'aviation. On agrandit et on modernise les anciens arsenaux japonais. L'activité de l'industrie japonaise a été axée sur la production de l'armement et du matériel de guerre. Le commandement américain utilise largement les ressources matérielles et humaines du Japon pour les besoins de la guerre en Corée, que le Gouvernement des Etats-Unis poursuit illégalement sous l'étendard des Nations Unies.

40. Partant de leurs bases installées au Japon, les avions américains bombardent quotidiennement les villes et les villages coréens, tuant des femmes, des enfants et des vieillards, et les arrosent d'un liquide incendiaire, le napalm.

41. Ces jours derniers encore, la presse américaine a publié une information selon laquelle les Etats-Unis se proposent de placer au Japon, pendant l'exercice financier en cours, des commandes militaires pour plus de 200 millions de dollars. L'industrie de guerre japonaise, reconstituée et travaillant à plein rendement pour satisfaire ces commandes américaines, fournit aux forces armées des Etats-Unis des munitions, des mitrailleuses, des fusils, des canons, des mortiers, des pistolets et d'autres armements. D'après l'agence japonaise Kiado, les milieux gouvernementaux japonais ont déclaré que tous ces armements sortiront "en un flot ininterrompu".

42. Tous ces faits démontrent que le Gouvernement des Etats-Unis a violé, de façon flagrante, les engagements internationaux qu'il avait assumés avec d'autres Etats à l'effet de ne pas permettre la renaissance du Japon en tant qu'Etat agresseur, et qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour reconstituer le militarisme japonais et en faire l'instrument docile de sa politique et pour transformer le Japon en une base américaine et l'industrie de guerre japonais en un arsenal militaire, ce qui ne peut manquer de créer une menace à la paix et à la sécurité en Extrême-Orient.

43. Le traité séparé qui a été imposé au Japon par les Etats-Unis, avec la participation des milieux réactionnaires et militaristes proaméricains de ce pays, est donc un traité de paix fictif et trompeur.

44. Les troupes d'occupation américaines n'ont pas été évacuées du Japon. Elles continuent d'y demeurer comme par le passé, après avoir simplement changé d'étiquette en vue de tromper les petits enfants et les gros naïfs. En fait, les forces armées américaines continuent d'occuper le Japon, comme par le passé. Ce pays continue d'être placé sous une occupation militaire étrangère. Non seulement le peuple japonais est

as they have been for more than seven years, to live under an intolerable foreign occupation. They are deprived of liberty. Their rulers are supported by foreign bayonets and machine-guns. The Japanese people are compelled to wage a courageous struggle for their country's independence against foreign invaders.

45. The Japanese people are suffering incalculably from the continuing United States occupation. One need only read the rare reports which filter through to the world Press, including the Press of the United States, to visualize the misery of the Japanese people under the oppression of the foreign, United States, occupation.

46. As the result of the reactionary policies of Japanese and United States ruling circles, millions of Japanese workers are eking out a miserable existence, receiving such low wages that they are unable to feed themselves and their families. The Japanese people are obliged to live in the difficult conditions which result from inflation and high-priced consumer goods.

47. The American monopolists, obtaining millions and millions in profits from the exploitation of low-paid Japanese labour, are condemning the Japanese people to starvation, beggary and privation. Japanese peasants are compelled, as in the past, to lead a miserable existence, either without any land or with insufficient land, since the land reform promised them has not been carried out, and to pay exorbitant taxes.

48. At the instructions of their American masters, the Japanese reactionaries are carrying on a merciless persecution of progressive leaders and are suppressing the activities of democratic organizations in Japan, and imprisoning those who are actively and courageously striving towards making Japan a really democratic and peace-loving country designed to live in peace and friendship with all nations, and with its neighbours in particular.

49. Since the beginning of the aggressive war in Korea, the scourge of the United States occupation of Japan has been intensified. A large part of the equipment for waging this war is extorted by the Americans from Japanese resources. As a result that country is experiencing an acute shortage of many essential goods. The economic crisis is becoming increasingly serious. In the textile industry, that age-old pride of the Japanese economy, production has decreased by 40 per cent, and this has seriously affected many medium and small enterprises connected with that branch of industry. Over one hundred Japanese companies with a total capital of over 100 million yen have become totally bankrupt. The number of totally and partially unemployed persons exceeds 18 million. The Japanese people as a whole is living under the most unbearable conditions of an occupation régime.

50. The feeling of hatred against the American occupiers and aggressors, who have deprived Japan and the Japanese people of freedom and national independence, is growing and expanding among the Japanese people.

privé des droits et des libertés démocratiques élémentaires, mais il doit continuer, depuis plus de sept ans déjà, de vivre sous une insupportable occupation étrangère. Il est privé de liberté. Ceux qui le gouvernent s'abritent derrière les baïonnettes et les mitrailleuses de l'étranger. Le peuple japonais est contraint de mener, contre les occupants étrangers, une lutte courageuse pour l'indépendance de sa patrie.

45. La persistance de l'occupation américaine impose au peuple japonais d'innombrables souffrances. Il suffit de lire les rares informations qui arrivent à filtrer dans la presse mondiale, y compris la presse américaine, pour voir une idée du sort malheureux du peuple japonais sous le fardeau de l'occupation étrangère, de l'occupation américaine.

46. Du fait de la politique réactionnaire des milieux dirigeants du Japon et des Etats-Unis, des millions d'ouvriers japonais mènent une existence misérable, les salaires qu'ils reçoivent étant tellement bas qu'ils ne leur permettent pas de nourrir leurs familles. Le peuple japonais est contraint de vivre dans les pénibles conditions qu'engendrent l'inflation et le prix élevé des biens de grande consommation.

47. Les monopolistes américains, qui gagnent des millions et des milliards en exploitant les ouvriers japonais mal payés, condamnent le peuple japonais à la faim, à la misère et aux privations. Les paysans japonais sont contraints, comme par le passé, de mener une existence lamentable, n'ayant pas de terres ou n'en ayant que fort peu, du fait que la réforme agraire qu'on leur avait promise n'a pas encore été mise en vigueur, et étant obligés de payer des impôts exorbitants.

48. Les réactionnaires japonais, agissant sur les directives de leurs maîtres américains, persécutent impitoyablement les militants progressistes et répriment l'activité des organisations démocratiques au Japon, en privant de la liberté ceux qui s'emploient activement et courageusement pour faire en sorte que le Japon soit un pays réellement démocratique et pacifique, entretenant des rapports pacifiques et amicaux avec tous les pays et, en premier lieu, avec ses voisins.

49. Après le début de la guerre d'agression en Corée, le fardeau de l'occupation américaine au Japon s'est fait encore plus lourdement sentir. Les Américains prélèvent sur les ressources du Japon une grande partie des produits qui sont nécessaires à la poursuite de cette guerre. Il s'ensuit qu'une grave pénurie de nombreux articles de première nécessité s'est produite dans le pays. La crise économique s'aggrave sans cesse. Dans l'industrie textile, qui faisait depuis longtemps l'orgueil de l'économie japonaise, la production a baissé de 40 pour 100, ce qui a porté un coup terrible à un grand nombre de moyennes et petites entreprises appartenant à cette branche de l'industrie. Plus de 100 sociétés japonaises représentant un capital supérieur à 100 millions de yens ont fait faillite. Le nombre des chômeurs, totaux ou partiels, dépasse 18 millions. Le peuple japonais tout entier s'est trouvé placé dans les conditions les plus intolérables d'un régime d'occupation.

50. Un sentiment de haine à l'égard des occupants et agresseurs américains, qui ont privé le Japon et son peuple de la liberté et de l'indépendance nationale, grandit et s'étend au sein du peuple japonais.

51. In the light of all these facts, it is quite obvious that Japan cannot now be regarded as an independent and self-sufficient sovereign State. For the first time in its long history Japan has become a dependent and, in fact, colonial country. Japan has been deprived of its right to direct both its foreign policy and its foreign trade in an independent fashion.

52. The American occupiers are living at the expense of the Japanese people. Last year, their maintenance cost the country approximately 100,000 million yen and in 1952-1953, according to the Press, the Japanese Government will spend 183,600 million yen on the equipment and maintenance of American troops. United States armed forces are stationed at many points in Japan, from the northern tip of the island of Hokkaido to the southern coast of the island of Kyushu. Relying on these forces, the United States monopolies are now directing the Japanese economy. In such circumstances, Japan is not in a position to direct its foreign policy independently. Consequently, it is not in a position independently to fulfil the obligations incumbent on Members of the Organization under the United Nations Charter.

53. In view of the fact that Japan has been deprived of all independence in both its internal and external policy, even if it were to undertake obligations under the Charter, it could fulfil them only within the limits which would be allowed or imposed upon it by Washington. It is absolutely obvious that, in these circumstances, Japan would not be in a position independently to fulfil the obligations incumbent on Member States under the United Nations Charter.

54. Furthermore, by compulsorily imposing a separate peace treaty on Japan and by turning that country into a base and centre for American aggression and the preparation of war against Japan's neighbouring States, the United States ruling circles have deprived Japan of the possibility of concluding a normal treaty of peace with the USSR and the People's Republic of China, which are Japan's nearest neighbours. It is now no secret to anyone that the United States ruling circles not only do not wish, but are preventing in every way, the establishment of normal, peaceful and good-neighbourly relations between Japan, on the one hand, and the USSR and China, on the other hand.

55. The United States ruling circles are not basing their aggressive designs on peaceful and good-neighbourly relations between Japan and the USSR and the People's Republic of China, but, on the contrary, are counting on the disruption and deterioration of those relations. This is in full agreement with the purposes and plans of the American aggressors, which consist in keeping Japan as their submissive and obedient tool for carrying out their aggressive policy against China, Korea, the USSR and the peoples of Asia and the Far East. Japan therefore continues to be in a state of war with two States Members of the United Nations which are permanent members of the Security Council. In these circumstances, only people who have lost their head and every idea of reality as a result of the frenzied

51. Il est parfaitement évident, à la lumière de tous ces faits, qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de considérer le Japon comme un Etat souverain, autonome et indépendant. Pour la première fois au cours de sa très longue histoire, le Japon est devenu un pays dépendant et même, en fait, un pays colonial. Le Japon est privé du droit de diriger lui-même sa politique étrangère et son commerce extérieur.

52. Les occupants américains vivent aux dépens du peuple japonais. Leur entretien a coûté au pays, l'année dernière, environ 100 milliards de yens et, d'après des informations de presse, le Gouvernement japonais dépensera, au cours de l'exercice 1952-1953, une somme de 183.600 millions de yens pour l'armement et l'entretien des troupes américaines. Les forces armées des Etats-Unis sont cantonnées en de nombreux points du Japon, depuis l'extrémité la plus septentrionale de l'île d'Hokkaido jusqu'au rivage méridional de l'île de Kiou-siou. S'appuyant sur ces forces armées, les monopoles américains agissent en maîtres, à l'heure actuelle, dans l'économie japonaise. Le Japon ne peut pas, dans ces conditions, poursuivre d'une façon indépendante sa politique étrangère. Il n'est donc pas en mesure, par lui-même, de remplir les obligations que la Charte des Nations Unies impose aux Membres de l'Organisation.

53. Etant donné qu'il est privé de toute indépendance dans le domaine de sa politique aussi bien intérieure qu'étrangère, le Japon, même s'il assumait les obligations prévues par la Charte, ne pourrait les remplir que dans les limites qui lui seraient permises ou prescrites par Washington. Il est parfaitement évident que le Japon ne serait pas en mesure, dans ces circonstances, de remplir d'une façon indépendante les conditions que la Charte des Nations Unies exige des Etats Membres.

54. En outre, les milieux dirigeants des Etats-Unis qui ont imposé par la contrainte un traité de paix séparé au Japon et en ont fait une base et un point de départ pour l'agression américaine et la préparation à la guerre contre les Etats voisins du Japon, ont par cela même privé ce pays de la possibilité de conclure un traité de paix normal avec l'URSS et la République populaire de Chine, ses plus proches voisins. Ce n'est plus un secret pour personne que les milieux dirigeants des Etats-Unis, loin de souhaiter l'établissement de relations normales et pacifiques de bon voisinage entre le Japon, d'une part, et l'URSS et la Chine, d'autre part, s'efforcent par tous les moyens d'entraver et d'empêcher l'établissement de telles relations.

55. Les milieux dirigeants des Etats-Unis ne fondent pas leurs calculs agressifs sur l'établissement de rapports pacifiques et de bon voisinage entre le Japon, d'une part, et l'Union soviétique et la République populaire de Chine, d'autre part; ils misent, au contraire, sur l'aggravation de ces rapports. Cela correspond entièrement aux objectifs et aux plans des agresseurs américains, qui ont l'intention de faire du Japon un instrument fidèle et docile de leur politique d'agression contre la Chine, la Corée, l'Union soviétique et les peuples de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Le Japon est donc toujours en guerre avec deux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Dans ces conditions, il faut avoir perdu la tête et n'avoir plus aucun sens des

policy of aggression and hatred against China and the USSR can assert that Japan may be regarded as a "peace-loving State".

56. Any objective person with common sense cannot fail to see that a country which has not concluded a treaty of peace with two great States members of the United Nations Security Council and continues to be in a state of war with them, and is resuming military preparations and is being transformed into a military base and an arsenal for the aggressors, cannot be regarded as a peaceful and peace-loving State. This is the more apparent since this country, which suffered a disaster and is now under hostile foreign occupation, is now being used by the foreign occupiers as a tool for their hostile policy against the two States with which Japan has not yet concluded treaties of peace.

57. United States ruling circles are using not only Japanese war industry but Japanese manpower for aggression against the Korean people. Press communiqués state that contingents of the Japanese police reserve corps were sent to Koje Island to take part in savage reprisals against prisoners of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers.

58. The Japanese newspaper *Kova Shimbun* reported in July that, according to available data, 700 members of the reserve police corps in Japan had been sent to Korea after three months' training and that twenty of them had already been killed. It was forbidden, however, to report these deaths and to arrange burials.

59. A Dutch newspaper reported that the United States General Clark told the Japanese Premier Yoshida and the Minister without Portfolio Ohashi that Japan would have to send a reserve police corps of 110,000 men to Korea "if the peace talks in Korea break down". Clark then hypocritically tried to justify his demand on the ground that, in accordance with article 5 of the separate Treaty of Peace between the United States and Japan, Japan was obliged to "help the United Nations".

60. According to the Chinese Press, some Japanese who had fought in the Syngman Rhee and United States Army in Korea were found among the prisoners of war taken in that country.

61. The Japanese Press also reports that an institute has been set up in the Soytama district of Japan for research in connexion with bacterial warfare. The institute is headed by a deputy to the assembly of the prefecture of Odzaka, who formerly served under General Ishiyi, a well-known Japanese specialist in the preparation and conduct of bacterial warfare. As is known, Ishiyi is now in the service of the United States armed forces.

62. All these facts show that the United States is drawing Japan into the Korean war. In the light of these facts, the present Japanese Government's love of peace can be extolled only by those who are turning Japan into a tool of their aggressive policy; this is

réalités à force de suivre cette politique insensée d'agression et de haine à l'égard de la Chine et de l'Union soviétique pour affirmer que l'on peut considérer le Japon comme un "Etat pacifique".

56. Toute personne objective et douée de bon sens doit se rendre compte que l'on ne saurait considérer comme un Etat pacifique un pays qui n'a pas conclu de traité de paix avec deux grandes Puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, un pays qui continue d'être en guerre avec ces deux Puissances, qui se prépare de nouveau à la guerre et qui se transforme en une base militaire et en un arsenal de l'agresseur. Cela est d'autant plus vrai que ce pays, qui s'est trouvé dans la misère, qui a été soumis à une occupation ennemie, est actuellement utilisé par ses occupants étrangers en tant qu'instrument de leur politique hostile à l'égard des deux Etats avec lesquels le Japon n'a pas encore conclu de traité de paix.

57. Les milieux dirigeants des Etats-Unis exploitent, non seulement l'industrie de guerre japonaise, mais aussi les réserves humaines de ce pays, à des fins d'agression contre le peuple coréen. La presse nous a appris que des unités appartenant aux réserves du corps de police japonais ont été envoyées dans l'île de Koje pour prendre part au massacre sauvage des prisonniers de guerre de l'Armée populaire de Corée et des Volontaires du peuple chinois.

58. En juillet 1952, le journal japonais *Kova Shimboun* a annoncé que selon les renseignements dont il disposait, 700 réservistes du corps de police japonais avaient été envoyés en Corée après un entraînement de trois mois et que l'on comptait déjà vingt morts parmi ce détachement. Il a cependant été interdit de communiquer cette nouvelle et de célébrer les obsèques de ces morts.

59. Un journal néerlandais a annoncé que le général américain Clark a déclaré à M. Yoshida, Premier Ministre du Japon, et à M. Okashi, Ministre sans portefeuille, que le Japon devra envoyer en Corée un corps de police de réserve de 110.000 hommes "au cas où les pourparlers d'armistice de Corée échoueraient". Le général Clark a hypocritement cherché à motiver cette exigence en disant qu'aux termes de l'article 5 du Traité de paix que les Etats-Unis ont conclu séparément avec le Japon, celui-ci doit "aider l'Organisation des Nations Unies".

60. Selon la presse chinoise, on a découvert parmi les prisonniers de guerre capturés en Corée un certain nombre de Japonais faisant partie de l'armée de Syngman Rhee et de l'armée des Etats-Unis.

61. La presse japonaise a également rapporté que, dans la préfecture de Soytama, au Japon, on a créé un "institut" chargé de procéder à des recherches sur la guerre bactérienne. Cet institut a été placé sous la direction de M. Ozaka, député au Conseil de préfecture, ancien collaborateur du général Ishii, spécialiste japonais bien connu dans le domaine de la préparation et de la conduite de la guerre bactérienne. On sait qu'à l'heure actuelle, le général Ishii est au service des forces armées des Etats-Unis.

62. Il ressort de tous ces faits que les Etats-Unis entraînent le Japon dans la guerre de Corée. Etant donné les faits que je viens de citer, seuls ceux qui transforment le Japon en un instrument de leur politique d'agression peuvent parler du caractère pacifique

reflected in the draft resolution submitted by the United States delegation to the Security Council concerning the admission of Japan to the United Nations.

63. In the light of these facts and data, it is quite obvious that Japan's application for admission to the United Nations is, to say the least, untimely, just as the consideration of the question of its admission to the United Nations is untimely, whatever efforts the American occupiers may make to drag it in as a Member of the Organization. The United States ruling circles, who have turned Japan into their military base and arsenal for aggression and the Japanese people into colonial slaves to serve the machine of American aggression in Korea and the Far East, require the discussion of the question of admitting Japan to the United Nations in order to bolster up demagoguery and propaganda in favour of their foreign policy. They are not concerned with the question whether or not Japan will be a free, independent, democratic and peace-loving State Member of the United Nations. It is in their interests that Japan should become a Member of the United Nations as a submissive and obedient United States satellite and military ally. That would give the ruling circles of the United States an opportunity of covering with "the name of the United Nations" the fact, which they are carefully concealing, that Japan has really been deprived of national independence and has been turned into an American colony and military base, in which the United States occupiers and monopolies hold sway and mastery as they would in a conquered province.

64. The admission of Japan to membership of the United Nations in those circumstances would also serve as a smoke screen for the exploitation of Japan's manpower as cannon-fodder for the American aggressors in their war against the Korean people. The United States Command is already using Japanese for aggressive purposes in Korea. But the United States is obliged to do this secretly and in a hidden manner. The admission of Japan to the United Nations would enable the United States aggressors openly to use Japan as a co-participant in the aggression against Korea under the false cover of "Japanese aid" to the United Nations. It is obvious that the admission to membership of the United Nations of a country which has been deprived of its independence and sovereignty and has already been dragged into war by the American aggressors would be not only harmful, but dangerous; it would also constitute a crude violation of the United Nations Charter.

65. That is why the USSR delegation regards the consideration of the question of the admission of Japan to the United Nations as untimely and insists that the consideration of that application should be postponed until better times, when the Japanese people has been saved from the misery which it is undergoing in connexion with foreign occupation, when the Japanese people and the Japanese State are free, independent and sovereign, when they are delivered from foreign occupation and when Japan concludes normal peace treaties with the USSR and the People's Republic of China. There can be no doubt that it will then be

du Gouvernement japonais actuel, ce que reflète d'ailleurs le projet de résolution que la délégation des Etats-Unis a soumis au Conseil de sécurité et qui tend à l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies.

63. Tous ces faits et toutes ces indications montrent clairement que la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies est pour le moins inopportune; il est en effet inopportun d'examiner la question de l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies, quels que soient les efforts des occupants américains en vue de l'introduire dans l'Organisation. Les milieux dirigeants des Etats-Unis ont eu besoin d'examiner la question de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies pour poursuivre leur politique étrangère fondée sur la démagogie et la propagande; en effet, ils ont fait du Japon une base militaire et un arsenal en vue d'une agression, et du peuple japonais leurs esclaves coloniaux servant les intérêts de l'agression américaine en Corée et en Extrême-Orient. Les milieux dirigeants des Etats-Unis se soucient peu de savoir si le Japon sera un Membre libre, indépendant, démocratique et pacifique de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui les intéresse, c'est de faire du Japon un Membre des Nations Unies qui soit un satellite et un allié militaire fidèle et docile des Etats-Unis. Cela permettrait aux milieux dirigeants des Etats-Unis de dissimuler sous le couvert des Nations Unies un fait qu'ils voudraient garder soigneusement caché, à savoir que le Japon est privé de toute indépendance nationale et a été transformé en une colonie et en une base militaire des Etats-Unis, où les occupants et les monopoles américains se conduisent comme si le Japon était une province conquise.

64. En admettant, dans de telles conditions, le Japon comme Membre des Nations Unies, on dissimulerait également le fait que les ressources humaines de ce pays servent de chair à canon aux agresseurs américains dans leur guerre contre le peuple coréen. Le commandement américain utilise déjà des Japonais à des fins d'agression en Corée. Cependant, les Etats-Unis doivent le faire clandestinement, en secret. L'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies permettrait aux agresseurs américains d'utiliser ouvertement le Japon comme complice pour leur agression en Corée sous le prétexte d'une "aide japonaise" à l'Organisation des Nations Unies. Il va sans dire qu'il serait, non seulement nuisible, mais dangereux, d'admettre comme Membre des Nations Unies un pays privé d'indépendance et de souveraineté, un pays que les agresseurs américains ont déjà entraîné dans la guerre; cela constituerait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

65. Pour ces raisons, la délégation de l'Union soviétique estime qu'il est inopportun d'examiner la question de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies et insiste pour que l'examen de cette demande soit remis à des jours meilleurs, lorsque le peuple japonais ne sera plus en proie aux misères dans lesquelles l'a plongé l'occupation étrangère, que le peuple et l'Etat japonais seront libres, indépendants et souverains, qu'ils se seront débarrassés de l'occupation étrangère et que le Japon aura conclu des traités de paix normaux avec l'Union soviétique et la République populaire de Chine. Il est certain qu'il sera alors possible d'examiner

possible, under normal conditions and in accordance with normal procedure, to consider the question of the admission of Japan to membership of the United Nations and to accept it into this international Organization on a basis of free and equal relations.

66. Sooner or later that time will come. All the aspirations and efforts of Japanese patriots in the most varied strata of society are now concentrated on re-establishing their national sovereignty which has been violated, bringing about the withdrawal of the occupation troops and concluding a multilateral peace treaty.

67. Mr. TSIANG (China): As the next-door neighbour of Japan, China is in the best position possible to testify as to the qualifications of Japan for membership in the United Nations. We in China are now certain that Japan has achieved complete independence and full sovereignty. A people as numerous, as capable and as patriotic as the Japanese will never be content with anything less than full sovereignty. That is what Japan has achieved, and that is what Japan will maintain.

68. We in China have reached the conclusion from all the observations which we have been able to make that the Japanese people have learned a lesson — that aggression does not pay. The love of peace is today deep and sincere with the Japanese people. The Government and the people of Japan have today neither the will nor the means to commit aggression against anybody. As the Japanese people survey their horizon, they have only one emotion, namely, that of fear; fear of new aggression against Japan.

69. The Security Council will recall that the Yalta Agreement assigned the island of Sakhalin and the Kurile Islands, territories of great economic and strategic importance to Japan, to the Soviet Union. The Yalta Agreement placed Soviet Union power at the very door of Japan, and that is the secret worry of the Japanese people. Aside from that, we have observed no desire in Japan for war. There is fear of war, and deep and sincere love of peace.

70. As to the individual freedoms and standards of living in Japan, I can speak from personal knowledge. I visited Japan ten days after it had accepted terms of surrender; that was in August 1945. I visited Japan again in March-April 1951. As to the human rights and individual freedoms of the Japanese people, I can state the situation as I saw it very simply. I believe that in that respect Japan equals the world level of achievement. I would go a little further than that and say that in their assurance of individual freedoms, the people of Japan, I am convinced, enjoy conditions considerably superior to those existing in the Iron Curtain countries.

71. Standards of living in Japan are not as satisfactory as the people themselves wish. The government and the people are working energetically towards improving such standards. Again, I will say that in that respect the conditions in Japan equal the standard on the world level and are above that in the Iron Curtain countries.

la demande d'admission du Japon comme Membre de l'Organisation des Nations Unies dans des conditions normales et suivant une procédure normale, de l'admettre dans notre Organisation internationale dans des conditions de liberté et d'égalité.

66. Ce jour viendra, tôt ou tard. Toutes les aspirations et tous les efforts des patriotes japonais, appartenant aux couches les plus diverses de la société, tendent actuellement au même but: rétablir la souveraineté nationale de leur pays, qui a été foulée aux pieds, obtenir le retrait des troupes d'occupation et conclure un traité de paix général.

67. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): En sa qualité de voisin immédiat du Japon, la Chine est un pays bien en mesure de dire si le Japon remplit les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. En Chine, nous sommes maintenant convaincus que le Japon a atteint l'indépendance complète et la pleine souveraineté. Un peuple aussi nombreux, aussi capable et aussi patriote que le peuple japonais ne se contentera jamais de rien de moins que la souveraineté absolue. C'est ce à quoi le Japon est parvenu, et c'est ce que le Japon conservera.

68. En Chine, nous sommes parvenus, grâce à toutes les observations que nous avons pu faire, à la conclusion que le peuple japonais a appris que l'agression ne paie pas. Aujourd'hui, le peuple japonais éprouve un amour de la paix profond et sincère. Aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple du Japon n'ont ni le désir ni les moyens de commettre une agression contre qui que ce soit. Lorsque le peuple japonais regarde autour de lui, il n'éprouve qu'un sentiment, celui de la crainte, la crainte d'une nouvelle agression contre le Japon.

69. Le Conseil de sécurité se rappellera que l'Accord de Yalta a attribué à l'Union soviétique l'île de Sakhaline et les îles Kouriles, territoires d'une grande importance économique et stratégique pour le Japon. L'Accord de Yalta a placé la puissance de l'Union soviétique à la porte même du Japon, et c'est ce qui tourmente intérieurement le peuple japonais. Nous n'avons remarqué chez le peuple japonais aucun désir de guerre. Ce qu'il éprouve, c'est la crainte de la guerre et un amour profond et sincère de la paix.

70. Quant aux libertés individuelles et au niveau de vie qui existent au Japon, je puis en parler par expérience. J'ai été au Japon huit jours après que ce pays eut accepté les conditions de sa reddition, en août 1945. J'ai été au Japon de nouveau en mars et en avril 1951. Je puis exposer la situation que j'ai constatée au Japon, en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés individuelles du peuple japonais, et le faire en peu de mots. Je suis convaincu qu'à cet égard, le Japon atteint le niveau des autres pays. J'irai même un peu plus loin et dirai qu'en ce qui concerne la garantie des libertés individuelles, le peuple japonais, j'en suis convaincu, jouit de conditions bien supérieures à celles qui existent dans les pays situés derrière le "rideau de fer".

71. Le niveau de vie, au Japon, n'est pas aussi satisfaisant que le peuple japonais le désire. Le Gouvernement et le peuple japonais travaillent énergiquement à élever ce niveau. Je répète qu'à cet égard le Japon atteint le niveau mondial et dépasse les pays qui se trouvent derrière le "rideau de fer".

72. We have no reason to doubt the sovereignty and independence of Japan. We, its next-door neighbour, have no reason to doubt Japan's love of peace. We believe that Japan has attained at least the world level in its respect for human rights and individual freedoms and in its standard of living.

73. Having said this, I would have said all that was necessary to support the admission of any other State to the United Nations, but the application of Japan for membership in the United Nations is, in the eyes of my country, a special case. We cannot treat it as an ordinary application. In the first place, between my country and Japan there are particular bonds of blood and culture. On the other hand, we have experienced in recent years the terrible tragedy of war. I do not need to remind this Council that Japan waged aggressive war against my country in a limited way from 1931 to 1937 and, in an unlimited way, from 1937 to 1945. If any member of this Council is justified in opposing the admission of Japan to membership in the United Nations, my delegation is justified. We do not wish to pursue that course.

74. My Government and my people, long ago, in the very midst of our resistance against Japanese aggression, decided on a different course of action in the matter of a post-war treaty with Japan.

75. The problem we face in the Far East is this: We observe that among nations which are close neighbours, there is either strong friendship or bitter enmity. We have examples of strong friendships and examples of feuds continued generation after generation between two close neighbours. My Government and my people, in the midst of war, decided that every effort should be made after the war to turn the Far East into a bright pattern of close neighbours and strong friends. Therefore, the policy of my Government is not a policy of revenge; it is a policy of reconciliation. It is a policy of constructive statesmanship towards the building of friendship and co-operation for the benefit of both countries. And this policy is not one of recent origin; it was decided in the midst of war.

76. In the winter of 1943 I came to this country on a war-time mission. I was asked to speak at the Metropolitan Opera House on China's ideas of the peace settlement with Japan. In preparation for that speech, I asked for instructions from my Government. Under instructions of my Government, I laid principal emphasis on one point: that the post-war settlement with Japan should keep the roads of peaceful endeavour wide open to the Japanese people. That has been the guiding policy of my Government from the midst of the war to the present. So far as it is possible, we must keep the roads of peaceful endeavour wide open to the Japanese people.

77. Japanese participation in the work of the United Nations is one of those roads of peaceful endeavour. My delegation would like to see this road of peaceful endeavour wide open to the Government and people of Japan.

72. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute la souveraineté et l'indépendance du Japon. En tant que voisin immédiat du Japon, nous n'avons aucune raison de douter de son amour de la paix. Nous sommes convaincus que le Japon a au moins atteint le niveau mondial en ce qui concerne les droits de l'homme, les libertés individuelles et le niveau de vie.

73. Ayant dit cela, j'aurais dit tout ce qui est nécessaire pour appuyer la candidature de n'importe quel autre État, si la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies ne constituait pas, pour mon pays, un cas spécial. Nous ne pouvons pas la considérer comme une demande ordinaire. Tout d'abord, il existe entre mon pays et le Japon des affinités particulières de sang et de culture. D'autre part, nous avons subi, au cours d'années récentes, la terrible tragédie de la guerre. Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil que le Japon a poursuivi une guerre agressive contre mon pays, d'une manière limitée de 1931 à 1937, et sans frein de 1937 à 1945. Si un membre du Conseil a le droit de s'opposer à l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, c'est bien ma délégation. Tel n'est pourtant pas le parti que nous désirons prendre.

74. Mon gouvernement et mon peuple ont, il y a longtemps, et en pleine résistance contre l'agression japonaise, décidé d'adopter une autre attitude au sujet d'un traité de paix avec le Japon.

75. Le problème qui se pose à nous, en Extrême-Orient, est le suivant. Nous remarquons que, parmi les nations qui sont voisines, il existe, soit une forte amitié, soit une inimitié implacable. Nous avons des exemples d'amitié solide et des exemples d'inimitié qui ont persisté de génération en génération entre deux proches voisins. En pleine guerre, mon gouvernement et mes compatriotes ont décidé qu'après la guerre on devrait s'efforcer de faire des pays d'Extrême-Orient un modèle de pays liés par des relations de bon voisinage et de solide amitié. La politique de mon gouvernement n'est donc pas une politique de revanche, mais une politique de réconciliation. C'est une politique constructive orientée vers l'établissement de l'amitié et de la coopération des deux pays dans leur intérêt commun. Cette politique n'est pas d'origine récente; elle a été décidée au milieu de la guerre.

76. Au cours de l'hiver de 1943, je suis venu aux États-Unis chargé d'une mission. On m'a demandé de parler, au Metropolitan Opera, de ce que la Chine pensait d'un règlement de paix avec le Japon. Pour préparer cette conférence, j'ai demandé des instructions à mon gouvernement. Suivant les instructions que j'ai reçues, j'ai particulièrement insisté sur un point, à savoir que le règlement de paix avec le Japon devrait laisser largement ouvertes au peuple japonais toutes les voies de l'action pacifique. Tel a été le principe dont s'est inspiré mon gouvernement depuis le milieu de la guerre jusqu'à présent. Dans toute la mesure du possible, nous devons laisser toutes ces voies largement ouvertes au peuple japonais.

77. La participation japonaise à l'œuvre des Nations Unies est précisément l'une de ces voies. Ma délégation aimerait voir ouvrir largement au Gouvernement et au peuple japonais cette voie d'action pacifique.

78. For these reasons, my delegation strongly supports the application of Japan for membership in the United Nations.
79. Mr. KYROU (Greece): My country was one of the forty-eight States that signed the Treaty of Peace with Japan at San Francisco last year, and has thus assumed a moral obligation to work for its admission to the United Nations. In our opinion, Japan is fully qualified for membership in the United Nations. We in Greece consider Japan to be a peace-loving State which accepts the obligations contained in the Charter and which, in our judgment, is able and willing to carry out these obligations.
80. *Audiat et altera pars*, we have also listened to the contrary point of view, and I must confess that, having listened to it, I have become even more convinced, if such were possible, of the necessity of admitting Japan to the United Nations.
81. The representative of the Soviet Union has reminded us of two facts. He reminded us first of the disgraceful part played by pre-war Japan. And who can ever forget the acts committed in China or in Pearl Harbor? Certainly not the Japanese people who, to repeat the words of Mr. Austin, "repudiated their military masters and undertook to rebuild a new Japan. They have succeeded in their undertaking. They have produced a new structure of government and brought into leadership those who know the ways of freedom and of peace".
82. However, I respectfully submit that there is at least one government who ought to forget the militaristic and pro-hitlerite pre-war Japan. I am, of course, referring to the government which on 13 April 1941 signed, with this aggressive pre-war Japan a general pact of neutrality pledging its assistance in case it should become the object of hostilities on the part of one or several third parties, the government which adhered to this pact during all of the aggressive undertakings of pre-war Japan in Manchuria and in China, and remained faithful to that pact even after Pearl Harbor, until the eleventh hour of the Second World War.
83. Mr. Malik, on the other hand, reminded us of the fact that Japan is today, from the strictly formal point of view, still at war with the Soviet Union. That again is to be regretted. But who is to be blamed? Certainly not Japan. Only this morning I read in the *New York Times* a cable from Tokyo transmitting a statement of Mr. Kakitsubo, a spokesman of the Foreign Office of Tokyo, saying that "Japan is ready to conclude a peace treaty with the Soviet Union any time ...".
84. I shall be happy to cast a favourable vote for the draft resolution submitted by the United States delegation.
85. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The French delegation will be guided, in voting on the draft resolution submitted by the United States delegation, by the same reasons of principle which determined its vote yesterday on the admission of Libya.
86. There is no doubt, in our mind, that since 29 April 1952, the date of the entry into operation of the Treaty
78. Pour les raisons que je viens d'exposer, ma délégation appuie fermement la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies.
79. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Mon pays est l'un des quarante-huit Etats qui, l'an dernier, à San-Francisco, ont signé le Traité de paix avec le Japon, et il a par là même contracté l'obligation morale de faciliter l'admission de ce pays au sein des Nations Unies. La délégation de la Grèce estime que le Japon remplit toutes les qualités requises pour être Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple grec voit en ce pays un Etat pacifique prêt à assumer les obligations énoncées dans la Charte, et qui est capable et désireux de s'acquitter de ces obligations.
80. L'audition de la thèse adverse n'a fait, je dois en convenir, que nous convaincre davantage, s'il se pouvait, de la nécessité d'admettre le Japon aux Nations Unies.
81. Le représentant de l'Union soviétique nous a rappelé deux faits. Il a évoqué tout d'abord le rôle ignominieux joué par l'ancien Japon. Qui d'ailleurs pourrait jamais oublier comment s'est comporté le Japon en Chine et à Pearl-Harbor? Certainement pas le peuple japonais qui, pour reprendre les termes de M. Austin, "a répudié ses maîtres militaires et entrepris d'édifier un nouveau Japon. Il a réussi dans son entreprise. Il a élaboré une nouvelle structure gouvernementale et mis à sa tête des hommes qui connaissent les voies de la liberté et de la paix".
82. Toutefois, je me permettrai de faire observer que, s'il est un gouvernement qui devrait oublier l'ancien Japon militariste et prohitlerien, c'est bien celui qui, le 13 avril 1941, a conclu avec ce Japon belliqueux un pacte général de neutralité, par lequel il s'engageait à porter assistance au Japon au cas où ce dernier serait victime d'une agression de la part d'un ou de plusieurs autres Etats. Ce gouvernement a respecté le pacte en question pendant que l'ancien Japon se livrait en Mandchourie et en Chine à des actes d'agression; il y est resté fidèle après Pearl-Harbor, et même jusqu'à la onzième heure de la deuxième guerre mondiale.
83. M. Malik nous a rappelé également que le Japon était aujourd'hui encore, du strict point de vue juridique, en guerre avec l'Union soviétique. On ne peut que déplorer cet état de choses. Mais qui en est responsable? Certainement pas le Japon. Ce matin encore je lisais dans le *New York Times* un télégramme de Tokio reproduisant une déclaration de M. Kakitsubo, porte-parole du Ministère des affaires étrangères de Tokio, selon lequel "le Japon était disposé à conclure à tout moment un traité de paix avec l'Union soviétique ...".
84. J'aurai plaisir à voter en faveur du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.
85. M. HOPPENOT (France): La délégation française s'inspirera, dans son vote sur le projet de résolution déposé par la délégation des Etats-Unis, des mêmes raisons de principe qui ont motivé, hier, son vote au sujet de l'admission de la Libye.
86. Il n'est pas douteux, à nos yeux, que, depuis le 29 avril 1952, date de l'entrée en vigueur du Traité de

of Peace of San Francisco—a treaty signed and ratified by France—Japan has recovered its full status and its full capacity as a sovereign and independent State.

87. We have every reason to believe the assurances given by the Japanese Government which, by solemnly dissociating itself from the bloody atrocities of the past, affirms its determination and the determination of the Japanese people henceforward to attune all the acts of its international life to the principles of peace and co-operation incorporated in the Charter.

88. We also have full confidence in the will of the Japanese Government to accept the obligations of the Charter and in its capacity to fulfil them.

89. Heir to one of the most ancient systems of human culture and having through its own efforts mastered the greatest achievements of modern science and technology, a democratic and peaceful Japan would make a valuable and fruitful contribution to the common work of the United Nations.

90. The French Government wishes to see filled the gap left among us by the absence of Japan, and its delegation will vote in favour of the United States draft resolution recommending to the General Assembly that Japan be admitted to membership in the United Nations.

91. The PRESIDENT: As the representative of BRAZIL, I wish to explain the position of my delegation regarding the draft resolution submitted by the United States on the admission of Japan to the United Nations. We are fully satisfied that upon the signature of the Treaty of Peace with Japan, to which Brazil was a signatory country, Japan regained its status as an independent and sovereign State.

92. A sustained effort is being made by the Japanese people toward the democratic reconstruction of their country and their fuller participation in the normal peaceful relations in the community of nations.

93. We feel that the time has now come when we should make every possible effort towards the elimination of the remaining post-war factors which stand in the way of the sound and stable international co-operation we are trying to achieve. The admission of Japan to the United Nations in conformity with Article 4 of the Charter would ensure the fuller participation of Asia in the task of the United Nations.

94. We have listened attentively to the remarks which have just been made by the Soviet Union delegation and we are now aware that Mr. Malik will again thwart the will of the Security Council through the use of the so-called vital veto. A gloomy picture has been presented of colonial enslavement and colonial interests and monopolies. We are already too familiar with the nature and character of such charges and accusations. The serious side of the question is that it is now clear that the Soviet Union, considering itself as still at war with Japan, seems determined to oppose any settlement of the situation in the Far East.

95. On several occasions, we have emphasized the necessity of basing our task in the United Nations on the removal of the remaining post-war factors. If

paix de San-Francisco—traité signé et ratifié par la France—le Japon a recouvré son plein statut et sa pleine capacité d'Etat souverain et indépendant.

87. Nous avons toutes raisons de faire confiance aux assurances données par le Gouvernement japonais et par lesquelles celui-ci, se désolidarisant solennellement des horreurs sanglantes du passé, affirme sa détermination et celle du peuple japonais d'accorder désormais tous les actes de sa vie internationale aux principes de paix et de coopération, tels qu'ils sont incorporés dans la Charte.

88. Nous faisons plein crédit également à la volonté du Gouvernement japonais d'accepter les obligations de la Charte et à sa capacité à les remplir.

89. Héritier d'une des plus anciennes cultures de l'humanité, ayant accédé par son propre effort à la maîtrise des plus hautes conquêtes de la science et de la technique modernes, le Japon démocratique et pacifique apporterait une précieuse et féconde contribution à l'œuvre commune des Nations Unies.

90. Le Gouvernement français souhaite voir combler le vide que l'absence du Japon laisse encore parmi nous, et sa délégation votera en faveur du projet de résolution des Etats-Unis recommandant à l'Assemblée générale l'admission du Japon à l'Organisation.

91. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): En ma qualité de représentant du BRESIL, je tiens à préciser la position de ma délégation à l'égard du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis et tendant à l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute pour nous que, à compter de la date de la conclusion du Traité de paix avec le Japon, dont le Brésil est un des signataires, le Japon a recouvré son statut d'Etat indépendant et souverain.

92. Le peuple japonais déploie des efforts soutenus pour restaurer les institutions démocratiques de son pays et participer plus activement aux relations normales et pacifiques qui doivent régner entre les membres de la communauté internationale.

93. Le moment nous semble venu d'essayer d'éliminer les derniers obstacles, résultant de la guerre, qui entravent la réalisation de la coopération harmonieuse et durable que nous nous efforçons d'instaurer. L'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies en conformité de l'Article 4 de la Charte assurera une participation plus active de l'Asie aux travaux des Nations Unies.

94. Nous avons suivi avec une grande attention l'exposé du représentant de l'Union soviétique, et nous savons maintenant que M. Malik usera de son arme favorite, le veto, pour faire échec à la volonté du Conseil de sécurité. Il nous a fait un tableau très sombre du Japon, qui serait réduit à l'esclavage comme une colonie dans l'intérêt de certains monopoles. Mais ces accusations ne nous sont que trop familières. Ce qui ressort de façon claire, c'est que l'Union soviétique, qui se considère toujours comme étant en guerre avec le Japon, est résolue à s'opposer à tout règlement de la situation en Extrême-Orient.

95. Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité d'effacer les dernières séquelles de la guerre, de manière à donner aux travaux des Nations Unies

Mr. Malik spoke less of the next war and more of the establishment of peace, if he were inclined to settle things by vote rather than to unsettle them by veto and if the Soviet Union would surmount its suspicions and fears and courageously face the great task of world reconstruction through the reconciliation of existing antagonisms and misunderstandings, giving a practical demonstration of the wishes of world peace and brotherhood expressed by many generations of Russian thinkers and philosophers, then a way might be found toward reaching common ground and a common approach likely to ensure the co-operation of all great Powers, including the Soviet Union, in the task of ensuring peace in the Far East and in the world. We regret to see that such a negative attitude will continue to lie in the way of a permanent settlement of situations arising from the Second World War, which should be settled on an urgent basis if we are to remove the disquieting factors from the present international situation.

96. For all these reasons, the Brazilian delegation will vote in favour of the United States draft resolution concerning the application of Japan.

97. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I had not intended to address the Council again, but the slanderous statements made by the Greek slanderer compel me to call to your attention the important fact, known to the whole world, that the USSR and its valiant armed forces bore the main burden during the Second World War both in Europe and Asia. That is a well-known fact and the neutrality pact with Japan served to facilitate the basic task of defeating Hitlerite Germany during the years when—and I am speaking to the Greek representative—your present masters were taking two full years to prepare a second front, promising the whole world that they would do so, looking for a vulnerable spot in the soft underbelly of Europe and finding it finally only after the Hitlerite war machine had really smashed itself against the USSR's armed forces. They found that spot in Greece, became stuck in that soft place and have remained there since to govern you.

98. Those are the true facts in the matter.

99. As for the Brazilian representative's remarks that he was familiar with the situation in colonial and dependent countries, that is not news to anyone. His contention that the admission of Japan would contribute to peace is not in accordance with the facts. If he addressed his passionate appeal to the United States—calling upon it to withdraw its armed forces from Japan and to give Japan and the Japanese people their complete freedom and independence—Japan would be admitted sooner to the United Nations on a free and equal footing with other States. In the position in which it now finds itself, it cannot become a member of the United Nations.

100. The PRESIDENT: In view of the late hour and as we have to meet again tomorrow, I suggest we

un fondement solide. Si M. Malik évoquait moins le spectre de la prochaine guerre et se préoccupait davantage de l'affermissement de la paix, s'il était disposé à permettre un règlement des questions en suspens par voie de vote au lieu de provoquer le désordre par son utilisation du veto et si l'Union soviétique, abandonnant son attitude soupçonneuse et craintive, s'attaquait résolument à la noble tâche de la reconstruction mondiale, qui ne peut être accomplie que par l'élimination des antagonismes et des désaccords, si elle traduisait dans ses actes l'idéal de paix et de fraternité universelles qui a été celui de nombreuses générations de penseurs et de philosophes russes, il serait alors possible vraisemblablement de trouver un terrain d'entente et d'obtenir de toutes les grandes Puissances, y compris l'Union soviétique, qu'elles coopèrent au maintien de la paix en Extrême-Orient et dans le monde. Nous regrettons de devoir constater que la même attitude négative continuera à faire obstacle à un règlement définitif des problèmes qui sont la séquelle de la deuxième guerre mondiale et que nous devons résoudre de toute urgence si nous voulons dissiper l'inquiétude qui règne actuellement dans le monde.

96. Pour toutes ces raisons, la délégation du Brésil se prononcera en faveur du projet de résolution des Etats-Unis relatif à la demande d'admission du Japon.

97. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne me proposais pas de prendre la parole une deuxième fois, mais les déclarations calomnieuses du diffamateur grec m'obligent à rappeler ce fait, connu du monde entier, que l'URSS et ses glorieuses forces armées ont supporté le poids principal de la deuxième guerre mondiale en Europe et en Asie. Il s'agit là d'une vérité universellement connue; quant au pacte de neutralité avec le Japon, je rappellerai au représentant de la Grèce qu'il a permis de résoudre le problème fondamental qui consistait à vaincre l'Allemagne hitlérienne pendant que vos maîtres actuels préparaient un second front—préparation qui a pris plus de deux ans—faisaient au monde entier de vaines promesses quant à l'ouverture de ce deuxième front et cherchaient le point faible où ils pourraient frapper l'adversaire en Europe, point qu'ils n'ont trouvé qu'après que les forces armées de l'URSS eurent brisé la machine de guerre hitlérienne. Ils ont trouvé ce point en Grèce; ils s'y sont enlisés, ils y sont toujours, et ils y sont en maîtres.

98. Voilà comment la question se présente en réalité.

99. Le représentant du Brésil nous a dit qu'il connaissait bien la situation des pays coloniaux et non autonomes; cela ne nous a rien appris de nouveau. Son affirmation suivant laquelle l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à la cause de la paix ne correspond pas à la réalité. Si vous adressiez vos appels passionnés aux Etats-Unis, pour leur demander de retirer leurs troupes du Japon et d'accorder à ce pays et à son peuple pleine liberté et indépendance, le Japon pourrait plus rapidement devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, dans des conditions de liberté, et sur un pied d'égalité avec les autres Etats. Dans sa situation actuelle, il ne saurait devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

100. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Etant donné l'heure tardive, et puisque nous devons nous

adjourn now and resume our work tomorrow afternoon at 3 p.m.

101. Mr. BOKHARI (Pakistan): I will bow to the President's decision; but it seems to me that all the representatives on the Security Council have spoken, and it is not clear to me why we could not vote on this draft resolution, unless there is an objection to it.

102. Mr. AUSTIN (United States of America): Since an objection has been interposed here and in order to make this a parliamentary motion, I move that the Security Council adjourn until tomorrow afternoon at 3 p.m., this being a motion setting a definite time. I consider I have a right, on this ground, to support the President's suggestion to adjourn.

103. It is true that ten representatives on the Security Council have already declared an opinion in favour of the admission of Japan to membership in the United Nations. No argument is necessary to sell these members of the Security Council the qualifications of Japan or the wisdom of having Japan become a Member of the United Nations. That is not the reason why we should shut things off at this immediate moment. Perhaps there may be no rejoinder to be made to the only representative on this Council who has opposed the view held by all the other representatives on this application for Japan. Perhaps there is no need of a rejoinder to any of his speeches, and yet the dignity and importance of the application of any country for membership is so grave a responsibility of the Security Council that we should not make an arbitrary closure of the business of the Security Council in this matter. There may not be any rejoinder tomorrow. But, on the other hand, the dignity and importance of the business at hand is such that there may be a rejoinder. Therefore, I ask for a vote on the motion for an adjournment.

104. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Pakistan representative's arguments appear to be very reasonable. We have all stated our views and a vote can be taken on the item under discussion and the proposals which have been submitted. If any representative, however, intends to speak, if the United States representative has such an intention, let him state plainly that he intends to speak tomorrow. The debate will then have to be continued.

105. In the circumstances created by the United States representative — when it is not clear whether or not he is going to speak — it is difficult for the Security Council to adopt a decision. If he intends to speak, it is the Council's duty to give him an opportunity to do so for as long as he needs. If he is not going to speak today, it is the Council's duty, as established by practice, to give him that opportunity tomorrow. If, however, he himself is not sure whether or not he is going to speak, why leave the Council in ignorance?

réunir à nouveau demain, je suggère que nous ajournions la séance et que nous reprenions nos délibérations demain après-midi à 15 heures.

101. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je m'inclinerai devant la décision du Président, mais il me semble que tous les représentants au Conseil de sécurité ont pris la parole, et je ne vois pas pourquoi, s'il n'y a pas d'objections, nous ne passerions pas au vote sur le projet de résolution présenté.

102. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Puisqu'une objection a été élevée et afin de transformer la suggestion du Président en une proposition formelle, je propose que le Conseil s'ajourne jusqu'à demain après-midi à 15 heures. Ma proposition fixe une heure précise, et je crois que j'ai le droit d'appuyer la suggestion du Président en vue de l'ajournement.

103. Il est exact que dix représentants au Conseil se sont déjà exprimés en faveur de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Aucune argumentation n'est nécessaire pour faire comprendre à ces membres du Conseil les titres que possède le Japon et l'intérêt qu'il y aurait à l'admettre à l'Organisation. Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour que nous mettions immédiatement un terme au débat. Il n'y aura peut-être aucune réponse à l'intervention du membre du Conseil qui a adopté une attitude opposée à celle de tous les autres membres à propos de la demande d'admission du Japon. Peut-être aussi toute réponse aux discours de ce représentant est-elle superflue. Pourtant, l'examen d'une demande d'admission est un acte du Conseil si solennel et si important que nous ne devrions pas mettre un terme à nos délibérations de manière inconsidérée. Il se peut qu'aucun représentant ne réponde demain, mais la question qui nous occupe est d'une gravité et d'une importance telles qu'il se peut aussi qu'un représentant désire répondre. C'est pourquoi je demande que la proposition d'ajournement soit mise aux voix.

104. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Les observations du représentant du Pakistan me semblent parfaitement judicieuses. Tout le monde a fait connaître son avis, et nous pouvons trancher la question que nous examinons et voter sur les propositions qui ont été présentées. Mais, si un représentant désire prendre la parole, si le représentant des Etats-Unis en a l'intention, qu'il veuille bien nous dire franchement qu'il se propose de prendre la parole demain. Dans ce cas, il faudra poursuivre les débats.

105. Mais le Conseil de sécurité pourrait difficilement prendre une décision dans les conditions que propose le représentant des Etats-Unis: il ne nous dit pas s'il prendra ou non la parole, si c'est la pluie ou le beau temps, si c'est oui ou si c'est non. Si le représentant des Etats-Unis a l'intention de prendre la parole, le Conseil de sécurité doit lui en donner la possibilité pendant le temps qui lui sera nécessaire. S'il ne prend pas la parole aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit, conformément à la pratique établie, lui permettre de le faire demain. Mais, s'il ne sait pas lui-même avec certitude s'il prendra ou non la parole, pourquoi le Conseil de sécurité devrait-il demeurer dans l'incertitude?

106. If he does not intend to speak, let us proceed to a vote and dispose of this matter. That will be the logical course.

107. Mr. BOKHARI (Pakistan): It is now clear that the President proposed the adjournment because the list of speakers was not exhausted and there was a possibility that there might be other interventions on this subject. Now that I know that there are going to be, of course there is not the slightest objection to adjourning until tomorrow afternoon. Had the President chosen to take us into his confidence when he first proposed the adjournment, I would not have wasted his time, which I have done.

108. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the proposal for adjournment.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Chile, Union of Soviet Socialist Republics.

The proposal was adopted by 9 votes in favour, with 2 abstentions.

109. The PRESIDENT: The Council will meet tomorrow at 3 p.m.

The meeting rose at 6.15 p.m.

106. S'il n'a pas l'intention de prendre la parole, je propose que nous passions au vote et que nous en terminions avec cette question. Cela serait logique.

107. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Il est maintenant bien évident que le Président a proposé l'ajournement de la séance parce que la liste des orateurs n'était pas épuisée et qu'il se peut qu'il y ait encore d'autres interventions sur le sujet qui nous occupe. Maintenant que je sais qu'il y en aura, je ne vois naturellement aucune objection à ce que la séance soit ajournée jusqu'à demain après-midi. Si le Président n'avait pas été aussi discret au moment où il a proposé l'ajournement de la séance, je n'aurais pas été amené à lui faire perdre son temps, comme je l'ai fait.

108. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets aux voix la proposition d'ajournement.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Chili, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.

109. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil se réunira demain à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 15.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE

H. A. Goddard, 25/26 George St., Sydney.

BELGIUM — BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Perail, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRÉSIL

Livraria Agis, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Québec.

CEYLON — CEYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI

Libreria Ivens, Moneda 822, Santiago.

CHINA — CHINE

Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE

Libreria Latina Ltda., Carrera 10, 13-05, Bogotá.

COSTA RICA — COSTA-RICA

Trojes Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE

Českoslavenký Spisovatel, Nerodní Trida 9, Praha 1.

DENMARK — DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIC DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — ÉQUATEUR

Libreria Cientifica, Box 362, Guayaquil.

EGYPT — ÉGYPTE

Librairie "Le Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR

Manuel Navas y Cia., la Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ÉTHIOPIE

Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Ediffens A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.

GREECE — GRÈCE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

INDIA — INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIA — INDONÉSIE

Djajaran Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAQ

Kotab-Khanah Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

IRAQ — IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND — IRLANDE

Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.

ITALY — ITALIE

Celibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.

LEBANON — LIBAN

Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummen, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE

U. N. Asen, of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NICARAGUA

Dr. Ramiro Ramirez V., Managua, D.N.

NORWAY — NORVÈGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Fero Road, Karachi, 3.

Publishers United Ltd., 176 Anarkari, Lahore.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PERU — PÉROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SWEDEN — SUÈDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.

SYRIA — SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUB-AFRICAINNE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

U. S. OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escolar S.A., Manduca a Farronquin 133, Caracas.

YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE

Dzavno Proizvodno, Jugoslovenska Knjiga, Marala Tita 23-11, Beograd.

U. N. publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg
Gerold & Co., 1. Graben 31, Wien 1.

GERMANY — ALLEMAGNE

Elwert & Maurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

W. E. Seabach, Frankenstrasse 14, Köln-Junkerhof.

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

JAPAN — JAPON

Moruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN — ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(5281)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Circulation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).